

N/réf. : CJ/2019-018
Objet : route Le Pleynet

France Nature Environnement
5 place Bir-Hakeim
38000 GRENOBLE

Prapoutel, le 1^{er} décembre 2019

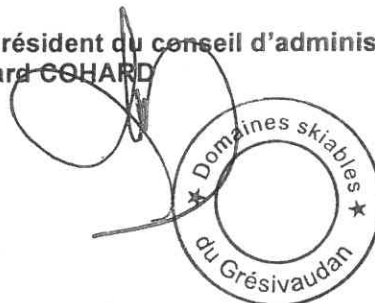
Monsieur le Président,

Vous m'avez interpellé par courrier du 18 novembre dernier au sujet du goudronnage de chemins en montagne dans le secteur du Pleynet. Ce courrier fait suite aux travaux réalisés dernièrement par l'EPIC Domaines skiables du Grésivaudan visant à reprendre et viabiliser une portion de route existante entre le bas de la station du Pleynet et le chalet des Fanges. Ces travaux sont aujourd'hui achevés et ont été effectués comme indiqué dans le courrier que vous a transmis Mme Chantal REYMOND-LARUINA et que vous avez rendu public sur votre site internet. Je vous précise en outre que ces travaux ont été réalisés pour leur quasi-totalité sur des emprises publiques.

Vous indiquez par ailleurs qu'il serait projeté de poursuivre le goudronnage jusqu'au chalet de Pincerie et évoquez sur votre site internet le « fantasme » d'une voie jusqu'à Pipay. Bien qu'un tel projet avait été prévu lors de la création de la station des 7 Laux, et intégré au programme des aménagements de la ZAC, permettez-moi de vous indiquer qu'à ce jour, aucun projet de cet ordre n'est à l'étude, tant au niveau de la commune de Le-Haut-Bréda, que de l'EPIC Domaines skiables du Grésivaudan ou de la communauté de communes. Si cela relève peut-être du fantasme de certaines personnes comme vous l'indiquez, il se trouve que ce fantasme est largement repris par les opposants à cette idée. J'ai déjà eu à répondre à ce genre d'inquiétude, et je le réécris ici clairement : même si à titre personnel, je pense qu'un projet de cheminement doux entre les 2 versants des 7 Laux serait un atout pour les stations concernées, et qu'il serait souhaitable qu'une réflexion soit menée dans le cadre du schéma de développement durable de la station en cours d'élaboration, il n'y a pas à ce jour de projet de goudronnage porté par la puissance publique. Et si un tel projet devait être étudié, il conviendrait alors bien évidemment que les porteurs de projet remplissent toutes les obligations réglementaires, et notamment celles liées à la protection de l'environnement, incombant à un dossier de ce type.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du conseil d'administration,
Gérard COHARD



Courrier adressé également à GRENE

Copie :

- Préfet de l'Isère
- Service environnement de la DDT 38
- Communauté de communes Le Grésivaudan
- Maire de Theys
- Maire de Le-Haut-Bréda